

Administration fédérale des contributions AFC  
A l'att. de Mme Brigitte Behnisch  
Eigerstrasse 65  
3003 Berne

Envoyée par e-mail  
[vernehmlassungen@estv.admin.ch](mailto:vernehmlassungen@estv.admin.ch)

Berne, le 26 septembre 2014

**13.085 Initiative populaire. Pour le couple et la famille - Non à la pénalisation du mariage. Consultation relative au contre-projet direct : prise de position du Parti écologiste suisse**

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions d'avoir sollicité la position des Verts suisses. En préambule, soulignons que les Verts soutiennent l'idée de mettre fin aux discriminations fiscales dont pourraient être encore victimes les couples mariés. Cependant, ils rejettent la voie choisie par le PDC avec son initiative « Non à la pénalisation du mariage » et proposent un contre-projet vert non discriminatoire qui répondrait aux mêmes objectifs d'équité fiscale.

1. *La définition du mariage comme étant l'union d'un homme et d'une femme doit-elle être explicitement inscrite dans la Constitution ? Cela enlèverait au législateur la possibilité de rendre l'institution du mariage accessible aux couples de même sexe par une simple modification de loi.*

Les Verts s'opposent au fait qu'une telle définition du mariage soit inscrite dans la Constitution. Essentiellement, pour trois raisons :

- Cette disposition introduit une discrimination basée sur l'orientation sexuelle et ne peut donc être ancrée dans la Constitution.
  - En ancrant cette définition dans la Constitution, le mariage pour les couples homosexuels serait plus compliqué car une modification de la Constitution deviendrait nécessaire. Pour les Verts, les couples hétéro- et homosexuels doivent avoir accès aux mêmes droits : notamment droit au mariage et à l'adoption ([voir prise de position du 26.3.14](#)).
  - L'initiative du PDC « Non à la pénalisation du mariage » est problématique du point de vue de l'unité de matière : en effet, cette initiative combine des mesures dans le domaine de la politique financière et des mesures sociétales avec une définition du mariage.
2. *Convient-il d'inscrire dans la Constitution que le mariage constitue une communauté économique du point de vue fiscal ? Cela reviendrait à prescrire qu'il faut prévoir une imposition commune des conjoints. Le passage à l'imposition individuelle serait alors exclu sans un nouveau changement de la Constitution.*

Les Verts s'opposent à une telle disposition qui fermerait *de jure* la voie de l'imposition individuelle, modèle plus égalitaire et depuis longtemps soutenu par les Verts. En effet, l'imposition individuelle favorise l'égalité entre homme et femme car elle encourage les femmes à exercer une activité professionnelle et leur permet de se constituer leur propre assurance sociale (par ex. 2<sup>ème</sup> pilier).

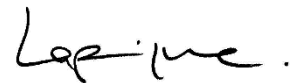
3. *Êtes-vous favorable à la présentation d'un contre-projet direct à l'initiative populaire « Pour le couple et la famille – non à la pénalisation du mariage » ? Si oui, quelle teneur de la nouvelle disposition constitutionnelle privilégiez-vous ?*

Les Verts soutiennent l'idée de présenter un contre-projet direct à l'initiative du PDC. Les trois projets (proposition de la majorité, minorité 1 et 2) sont soutenus par les Verts.

Cependant, nous privilégions le contre-projet de la minorité 2 (Schelbert) pour la raison suivante : ce projet propose d'ancrer une non-discrimination en matière d'impôts et d'assurances sociales pour toutes les formes d'union. En utilisant le libellé « forme d'union », cette proposition de la minorité 2 est la plus large. Elle permet de mieux prendre en compte les évolutions de la société car elle intègre tant les couples mariés, les couples vivant en partenariat enregistré mais également ceux vivant en concubinage ou encore les familles recomposées. Ces deux dernières formes d'union sont de plus en plus fréquentes dans notre société et le législateur se doit de prendre en considération cette nouvelle réalité sociétale. Cette proposition insiste sur le fait qu'aucune forme d'union ne doit être pénalisée par rapport à une autre, pas uniquement le mariage ou le partenariat enregistré – tel que proposé par les deux autres propositions. Finalement, cette proposition de minorité 2 n'exclut pas l'imposition individuelle.



Adèle Thorens  
Co-présidente des Verts suisses



Gaëlle Lapique  
Secrétaire politique